



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Le Cap, Afrique du Sud, les 13 et 18 Avril 2015

“Coopération entre Offices et Contributions des Utilisateurs”

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif tenu au Cap en Afrique du Sud, les 13 et 18 avril 2015, a adopté la résolution suivante :

Notant que la FICPI est depuis longtemps un observateur reconnu dans les processus d'élaboration de lois et considère avoir contribué de manière positive aux traités, lois et pratiques de propriété intellectuelle au long des années,

Notant en outre que, dans une expansion de la Coopération Trilatérale, les Offices de Propriété Intellectuelle majeurs dans le monde ont développé une coopération mutuelle dans des groupes appelés IP5, TM5 et maintenant ID5,

Observant que les sujets traités par ces groupes couvraient initialement des aspects procéduraux et organisationnels relatifs aux pratiques des Offices mais s'étendent aujourd'hui progressivement pour inclure des aspects substantiels des lois et pratiques de propriété intellectuelle,

Observant en outre qu'un groupe “IP5 Industry” représentant principalement les grandes sociétés des juridictions des Offices de l'IP5, a été créé et fournit des contributions au groupe IP5,

Soulignant que les membres de la FICPI sont connus pour représenter toute la diversité des utilisateurs du système de Propriété Intellectuelle, incluant les individus, les PME, les universités et les grandes sociétés, et que, pris individuellement, les Offices de Propriété Intellectuelle de ces groupes ont accueilli favorablement les contributions de la FICPI comme représentant le point de vue des praticiens lors des discussions sur des questions de lois et de pratiques et sur des modifications envisagées,



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Soulignant de plus qu'il n'y a pas de raison pour que de telles contributions soient de valeur moindre dans le cadre de la coopération entre ces mêmes Offices de Propriété Intellectuelle,

Demande instamment aux Offices de Propriété Intellectuelle impliqués dans les groupes IP5, TM5 et ID5 d'assurer un équilibre adapté dans les contributions d'utilisateurs qu'ils reçoivent, en impliquant systématiquement la FICPI dans leurs discussions avec les utilisateurs.